## RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

## PREAVIS MUNICIPAL N° 6/2021 SUR LA GESTION DES COMPTES 2020

Madame la Présidente du Conseil.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, Madame et Messieurs les municipaux,

La commission de gestion, formée de Monsieur Laurent Auchlin, Monsieur Jean-Guy Demont et Monsieur Etienne von Streng s'est réunie physiquement le mardi 19 mai 2021 et en mode virtuel le 10 juin 2021. La commission de gestion a rencontré la Boursière Mme Pfaeuti et le Municipal des finances et Syndic M. Claude loset en date du 15 juin 2021.

Les documents suivants lui ont été remis :

- Le préavis municipal n° 06/2021
- Un tableau comparatif des bilans 2019 et 2020
- Un tableau comparatif budget/comptes 2020 et comptes 2019
- Le rapport de révision sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2020 de la Fiduciaire COFIREV à Bière

Nous avons également demandé à pouvoir consulter les documents suivants afin d'établir notre rapport :

- Relevé du compte Caisse et Banques (y compris hypothèques)
- Relevé du portefeuille titre
- Débiteurs du poste impôt de CHF 470'005
- Divers extraits du Grand livre et pièces au dossier.

La Boursière Mme Pfaeuti et M. loset ont répondu de manière détaillée aux questions qui leur ont été soumises et nous les remercions pour leurs réponses. La commission souhaite faire ressortir quelques points qui lui paraissent importants :

- Les comptes de la commune sont bien tenus.
- Le COVID a eu comme conséquence directe sur les comptes de la commune une diminution des recettes liées à la suppression du loyer de base pour l'Auberge durant 10 mois pour un total de CHF 15'000.
- Les emprunts à long terme de la commune au 31 décembre 2020 ont augmenté de CHF 250'000 en relation avec le financement des travaux sur la RC54 et la restauration de l'église. Le montant des intérêts annuels s'élève à CHF 12'271, ce qui représente un taux d'intérêt légèrement supérieur à 0,5 % en moyenne sur l'endettement global, ce que la commission de gestion juge comme très raisonnable.

- La commission de gestion a demandé de connaitre la rentabilité de l'Auberge communale. Selon les informations reçues, il semblerait qu'il soit difficile de rentabiliser cet établissement. En 2020, la commune a consenti et supporté les frais pour l'entretien de l'auberge (CHF 4'228), elle a également consenti des achats (CHF 15'703) pour plusieurs équipements arrivés en fin de vie (passe-plat, chaine du froid, ventilation, four et chambre froide). La commission s'est interrogée sur la rentabilité de l'auberge communale sur les années passées. Vu que le tenancier a changé régulièrement durant ces 10 dernières années, que l'équipement a été remplacé en quasi-totalité durant les 5 années passées et que l'auberge a nécessité des entretiens à charge de la commune, un calcul de rentabilité s'est avéré trop complexe pour en tirer des conclusions fiables en matière de gestion passée. Cependant, la commission de gestion pense qu'au moment du prochain renouvellement contractuel, la question devrait être posée sur les modes de location permettant de limiter les engagements de la commune dans les équipements et l'entretien et réduire ainsi l'exposition aux risques et aléas de l'exploitation.
- Sur le plan des recettes fiscales 2020 (impôts et fonds de péréquation), la commission constate qu'elles sont en hausse par rapport aux comptes 2019 (CHF 1'410'447/revenu 2019 CHF 1'382'501), étant précisé que les seules recettes d'impôt revenu/fortune ont quant à elles diminué d'environ 6,1% par rapport aux comptes 2019 (CHF 1'119'624/ CHF 1'192'006), la hausse s'expliquant par une augmentation de la contribution au fonds de péréquation, qui était bien supérieur à l'exercice 2019 (CHF 377'916/comptes 2019 CHF 217'558). La commission juge la situation globalement stable en l'état.
- Dans ce contexte, il est intéressant de relever que le rattrapage de la facturation des taxes annuelles 2019 et 2020, afin de synchroniser avec la facturation d'Aubonne, a permis de réaliser des recettes supplémentaires d'environ CHF 38'000, qui ont cependant été portées en fonds de réserve, alors que la taxe annuelle entre dans les recettes et le résultat net de l'exercice.
- Signalons encore que la diminution de recettes de loyer du Collège Cupidon s'explique par des travaux effectués en 2020.
- S'agissant des travaux importants engagés durant l'exercice 2020, à savoir la RC54 et la restauration de l'église, aucun dépassement notoire n'est à signaler par rapport aux prévisions.

En conclusion, la commission de gestion confirme que la tenue des comptes 2020 de la commune a été effectuée de manière précise et qu'aucune irrégularité n'a été relevée lors de la séance et de la revue des documents. Nous tenons à relever la qualité du travail de la boursière et remercions cette dernière ainsi que le municipal des finances de leur précieux travail tout au long de l'année écoulée et demandons au Conseil communal d'approuver les comptes 2020 tels que présentés et de donner décharge à la Commission de Gestion, ainsi qu'à la boursière et à la Municipalité.

Jean-Guy Demont

Etienne von Streng

Laurent Auchlin